

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	>
MUNICIPAUX	

EN EXERCICE: PRÉSENTS :

29 25

REPRESENTES:

DATE DE LA CONVOCATION: Le 28 octobre 2022

PUBLICATION SITE INTERNET:

Le 18 novembre 2022

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET. Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS. Mme Audine FRECKMANN

Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL avant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric **FUSS**

Délibération n°12 Rapporteur: Mme Annabelle MOREL

Objet : Création de postes temporaires à l'occasion de l'organisation du Festival du Jeu et du Jouet 2022

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article L332-23 1°,

Pour assurer le bon fonctionnement des services durant l'organisation du Festival du Jeu et du Jouet 2022, des postes d'animateurs temporaires seront nécessaires.

Pour répondre aux besoins, 14 postes (maximum) pourront être créés pour le weekend du 3 et 4 décembre 2022, répartis de la manière suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois maximum	Nombre d'ETP annuel**
С	Adjoint d'animation	 Animateur Festival du Jeu et du Jouet 	14	0.14

Ces postes seront ouverts à des jeunes âgés de 18 ans et plus. La possession du diplôme du BAFA est appréciée.

Les jeunes personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice de rémunération 352 sur la base d'un forfait de 18 heures réparties sur les deux jours. Elles percevront également une indemnité de congés payés et de précarité.

Elles seront affiliées au régime général de la Sécurité Sociale pour tous les risques inhérents à l'emploi, ainsi qu'au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- crée 14 emplois temporaires répartis sur le weekend du 3 et 4 décembre 2022,
- autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à conclure les contrats de cousé de réception Ministère de l'intérieur.

073-217303031-20221107-DE12-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022 Affichage : 18/11/2022

> Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire